

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

**N° 0036-2022-DE**

## **DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché n° 25/2021 - Déménagement des services Jardin et Voirie de la commune de Cavalaire Sur Mer - Lot 3 Fondations chemin des Essarts et rue du cimetière.

**Titulaire :**  
URBAVAR  
242 IMPASSE DE LA CIBOULETTE  
83120 LA FARLEDE

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER**

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** Les articles R. 2123-4 et R 2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 7 décembre 2021 à l'opérateur économique **URBAVAR**, pour un montant résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 19 501.00 € HT soit 23 401.20 € TTC ;

**CONSIDERANT** Premièrement, suite au terrassement du talus situé rue du cimetière, il s'est révélé y avoir une poche de sable mêlée de nombreuses racines, se situant en partie sous le futur parking à créer.

Au vu de la possible circulation de véhicules lourds à cet endroit, il est obligatoire de purger l'ensemble de cette poche pour assurer la bonne tenue des ouvrages dans le temps.

Deuxièmement, après désignation de l'entreprise pour la fourniture des containers, cette dernière nous a préconisé la création de fondations sous forme de plots de niveau, situés au 4 angles de chaque containers pour garantir la fermeture des portes. Les containers seront juxtaposés sur la longueur selon le permis de construire, donc 6 plots sont projetés : 4 plots seront réalisés aux 4 angles extérieurs et deux plots plus larges seront réalisés sous les 4 appuis centraux

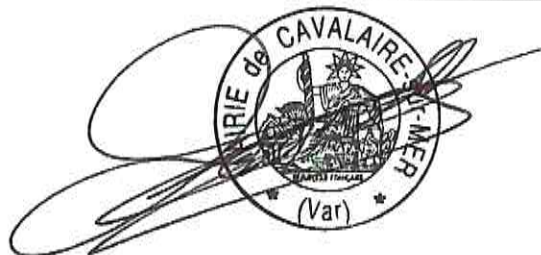
## DECIDE

**ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 25/2021 - Déménagement des services Jardin et Voirie de la commune de Cavalaire Sur Mer - Lot 3 Fondations chemin des Essarts et rue du cimetière, d'un montant de 2 750.00 € HT soit 3 300.00 € TTC, soit une augmentation de 14.10 %, portant ainsi le montant définitif du marché à 22 251.00 € HT soit 26 701.20 € TTC ;

**ARTICLE 2** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

*Cavalaire-sur-Mer, le 17/03/2022*

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*